

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
CHALLENGE OUEST AUTO-CROSS et SPRINT-CAR
SAISON 2023



CETTE DEMANDE DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE ECRITE INFORMATIQUEMENT ET ENVOYE PAR LA POSTE

A ENVOYER AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LA DATE DE L'EPREUVE

SOUS PEINE DE NON CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

MONTANT DE L'ENGAGEMENT : **140€** à l'ordre de l'organisateur (voir page adresses)

LA PERNELLE 1 & 2 Avril (sprint-car)		FENIOUX 5 & 6 Août			
PLOUAY 27 & 28 Mai		LES CRESNAYS 26 & 27 Août			
BAUD 17 & 18 Juin (sprint-car)		MONTAUBAN 9 & 10 Septembre			
BELLEVILLE Sur Vie 24 & 25 Juin		ST VINCENT 16 & 17 Septembre (sprint-car)			
PIPRIAC 8 & 9 Juillet		MAURON 7 & 8 Octobre			
NOM					
PRENOM					
DATE DE NAISSANCE :					
ADRESSE :					
CP :	VILLE :				
TELEPHONE PORTABLE	MAIL				
N° LICENCE	CODE ASA	N° PASSEPORT			
N° LICENCE TUTEUR (OBLIGATOIRE) :		NOM/PRENOM :			
COCHER LES CASES CONCERNEES					
AUTO-CROSS	TOURISME	CUP	MAXI	SPRINT-CAR	SUPER SPRINT
	BUGGY	CUP	SUPER	1600	MAXI SPRINT
<u>TRANSPONDEUR</u>					JUNIOR SPRINT
					SPRINT GIRLS
VEHICULE :		MOTEUR :		CYLINDREE (1) :	

(1) La cylindrée à indiquer est la cylindrée de base exacte, multipliée par le coefficient 1,7 dans le cas d'un moteur turbo ou suralimenté

Le concurrent certifie que tous les renseignements portés ci-dessus sont exacts et déclare avoir pris connaissance des règlements de la FFSA, et il s'engage à les respecter. Il déclare également accepter les contrôles anti-dopage qui pourraient être faits.

Fait à : Le :

SIGNATURE :	N° DE COURSE SOUHAITE
-------------	-----------------------

Réservé à l'organisation

ENGAGEMENT RECU LE	REGLEMENT		OBSERVATIONS	N° DE COURSE
	MONTANT	NATURE		

REEMPLIR UNE DEMANDE PAR EPREUVE ACCOMPAGNEE D'UN CHEQUE PAR PILOTE ET PAR ENGAGEMENT

Si vous souhaitez déclarer forfait, contacter la personne concernée (liste p.2) de préférence par mail